6e ANNÉE. N° 325. — JEUDI, 4 SEPTEMBRE 1851.

ON S'ABONNE:

A CONSTANTINOPLE, au Bureau du Journal *A Galata*.

DANS LES VILLES DE LITTORAL, à l'Agence des Paquebots français.

A MALTE, chez *M. G. Muir*, libraire.

A MARSEILLE, chez Mr veuve *Camoin*.

A LONDRES, chez *MM. James Cowie et Son*, Foreign Newspaper Office, 9, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE

ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

CONSTANTINOPLE..... 180 pi. 8 colonnes
6 mois, 4 —
PROVINCES ET ETRANGER 200 pi. 9 —
6 mois, 5 —

PRIX DES ANNONCES:

La ligne..... 5 piastres du G.-S.

Le journal paraît les 4, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

AVIS.

MM. les souscripteurs au Journal de Constantinople, *dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 4 Septembre.

Dans un de nos précédens numéros, nous annonçâmes que, par décision impériale, les décorations des emplois dans l'ordre civil étaient retirées, et qu'il en serait probablement de même dans l'ordre militaire, ce qui procurerait au trésor impérial de fortes économies. La mesure qui concerne la suppression des décorations des grades militaires vient, en effet, d'être décrétée, et tous les jours ces décorations rentrent à l'Hôtel des Monnaies.

Nous n'avons pas à récapituler ici les mesures d'économie qui, depuis quelque temps, sont prises pour diminuer les dépenses du trésor public et augmenter ses ressources; mais nous devons signaler les résultats qui ont été obtenus par les investigations de la commission nommée dans ces derniers temps pour alléger le budget de l'amirauté sans nuire cependant en aucune sorte à la bonne organisation de la marine impériale. Sur une dépense de 30 millions de piastres par an, affectée à divers objets, et notamment aux draps, aux fers, aux toiles, au service de la compagnie des paquebots, etc., il a été fait une réduction d'environ 3 millions. C'est à peu près une économie de 10 pour cent. Il est probable qu'il sera également nommé des commissions pour l'examen approfondi et sévère des dépenses des autres départemens ministériels; ce sera le complément de la mesure dont nous venons de parler, et qui a produit le résultat mentionné. Il y a un axiôme qui dit que, dans un grand établissement, il n'y a pas de petites économies. A plus forte raison, cet axiôme doit-il s'appliquer aux dépenses d'un grand gouvernement. Nous sommes convaincus qu'en portant un regard investigateur dans les différents chapitres du budget général de l'Empire, on y verra de nombreuses dépenses à réduire sans troubler la marche de l'administration, et qu'en fin de compte on arrivera à ôter le trésor public des ressources nécessaires au développement de tous les intérêts du pays, sans avoir recours aux expédiens, qui coûtent souvent fort cher, et surtout plus qu'ils ne rapportent. Dans tous les cas, il est sage de ne les employer qu'après avoir bien examiné si l'on ne peut pas faire autrement. Tant qu'il existe un moyen de s'en passer, il faut le faire, et les mesures que nous enregistrons prouvent que telle est l'opinion du gouvernement impérial: il ne saurait y en avoir de meilleure.

Puisque le ministère cherche les moyens d'équilibrer les recettes et les dépenses, par l'économie et par la suppression des abus, peut-être jugera-t-il qu'il est un chapitre du budget qui mérite d'être examiné avec quelque attention: c'est celui des pensions. Certes, il est convenable de rétribuer les services anciens, pour encourager les services nouveaux; mais l'histoire de tous les états témoigne qu'en ce service, les faveurs y prennent parfois la place des droits. En Turquie, il a pu en être de même, et ici une révision rigoureuse, mais juste, de ces pensions, aurait sans doute les mêmes résultats qu'ailleurs. Un état ne doit rémunérer que dans la mesure des services qu'on lui rend, ou qu'on lui a rendus; au-delà, c'est abus, et le *Tanzimat* a pour but de faire disparaître partout les abus. Du reste, quand c'est la faveur qui rétribue, bien petite se trouve la part du vrai mérite, qui seul cependant a droit sur le trésor public.

Il est un autre point digne aussi d'examen: tous les emplois emportant salaire sont-ils utiles? N'y en a-t-il pas qui ressemblent, à s'y méprendre, à de véritables sinécures, et qui néanmoins sont grassement rétribués? Ne connaissant pas assez les choses de l'administration, nous ne pouvons rien assurer là-dessus; mais comme cela se voit également parfois dans les autres états, peut-être n'est-ce pas impossible en Turquie, ce qui, d'ailleurs, ne se peut constater que par l'examen des hommes compétens du gouvernement impérial qui ont mission de ménager les ressources du trésor pour qu'elles puissent suffire aux hommes et aux choses de l'administration ayant un véritable caractère d'utilité.

Dans notre feuille du 19 août dernier, nous avons dit que le correspondant du *Journal des Débats* avait commis, involontairement sans doute, quelques erreurs en rendant compte des méfaits de quelques bandits de Smyrne, et il accusait, notamment, un ambassadeur *de paralyser les mesures énergiques prises par la Porte pour mettre fin à ces méfaits.*

Le correspondant a écrit de nouveau à cette feuille à propos de l'attentat commis sur la personne du vice-consul des Pays-Bas. Ici encore, mais toujours sans le vouloir, le correspondant se trompe. Cette fois, non seulement la Porte n'est pas louée *des mesures énergiques prises par elle*, mais elle est accusée *de faiblesse ou d'apathie*; et si cela continuait, dit le *Journal des Débats*, elle autoriserait les gouvernemens étrangers à intervenir pour protéger leurs consuls et leurs nationaux.

Si nous ne croyions à la bonne foi du correspondant et de la feuille parisienne, nous dirions qu'en cette affaire ils ont facilement passé du blanc au noir: dans une lettre on parle des mesures énergiques de la Porte, et dans la suivante, de sa faiblesse ou de son apathie.

Ce qui se passe à Smyrne est assurément fort déplorable, et à l'acte dont le vice-consul des Pays-Bas a été victime, il faut ajouter la récidive qui a été tentée sur M. le consul-général de Danemark.

Puisque le correspondant et le *Journal des Débats* s'émeuvent avec juste raison de cette situation, il est raisonnable qu'ils songent aux moyens d'y mettre fin, et c'est pour cela qu'ils disent à la Porte: « agissez contre les bandits, ou les gouvernemens agiront; protégez leurs sujets ou ils les protégeront. » Oublions les mesures énergiques dont il est parlé dans la précédente lettre, et voyons si le correspondant et le *Journal des Débats*, en y réfléchissant un peu plus, n'aurait pas dû se demander: « Les actes de brigandage se commettent-ils contre les étrangers parce que ceux-ci ne sont pas assez protégés par la Porte, ou bien parce qu'ils le sont trop par les capitulations? » La question est importante, et comme elle se présente dans l'Empire dix fois par jour, nous aurions désiré que le correspondant et le *Journal des Débats* l'eussent examinée, et sans doute alors l'auraient-ils résolue comme l'*Assemblée Nationale* du 5 août, l'*Opinion Publique* du 10 du même mois, le *Moniteur Universel*, même date, etc., etc.

En fait de police, toutes les fois que le pouvoir local est libre d'agir, il n'est jamais faible ni apathique; à l'égard des indigènes, la police est prompte, habile et énergique, et elle sera telle à l'égard des étrangers lorsque sa liberté d'action ne sera entravée du côté des capitulations, ni par mille lenteurs, ni par mille impossibilités. Il arrive souvent que le bien vient de l'excès du mal; il serait mieux cependant qu'il vînt d'une source plus pure; mais, en aucun cas, nous ne saurions admettre que la police a manqué d'énergie dans la mesure de ce qu'il lui a été permis de faire sans manquer au respect, incommode au moins pour tout le monde, de ces capitulations. La lutte à coups de fusil, et dans laquelle il y a des blessés et des morts de part et d'autre, en est la preuve irrécusable. Cela n'est pas assez sans doute: il faut plus, il faut la destruction complète du brigandage; la Porte la désire, la veut. Et les capitulations? Le correspondant et le *Journal des Débats* devraient nous le dire, ce qui vaudrait mieux que de parler d'intervention en telle affaire, comme si toutes les fois qu'un crime est commis dans un état sur la personne d'un étranger, et non puni, les autres états avaient l'habitude d'intervenir, surtout de la façon dont le correspondant et le *Journal des Débats* l'entendent. Il serait pourtant bien temps qu'il n'y eût pas d'autres poids pour peser les actes de la Turquie, que ceux qui servent à peser les actes des autres grandes nations. Quand on veut qu'un gouvernement soit énergique et fort dans l'exercice de sa police et en tout, on s'abstient rigoureusement de lui enlever son énergie et sa force; et nous tenons pour certain que la dignité et l'indépendance qu'on respecte dans un état, le rendent plus énergique et plus fort que toutes les capitulations du monde.

La question de Tunis enfin est revenue, cette sempiternelle question qui occupait tous les ans les loisirs de la presse européenne, mais surtout de la presse française. Depuis plus de trois ans, nous n'en entendions plus parler, et nous étions inquiets. Était-il arrivé malheur à ces journaux, qui ne souffraient plus mot de leur petite marotte? Comment donc avaient-ils perdu la voix sur un sujet aussi intéressant? C'est que, voyez-vous, il y avait eu, à partir de 1848, de grosses affaires qui ne leur laissaient pas le moindre temps pour les petites, et celle de Tunis n'a pas plus d'importance pour eux que l'araignée de mer, le veau à deux têtes, l'homme incombustible, etc. C'est un petit passe-temps on en parle lorsqu'on n'a rien de mieux à faire. Il paraît, les grosses affaires se trouvant sans doute en calme, que le besoin de ce passe-temps s'est de nouveau fait généralement sentir; mais cette fois on en glose un peu différemment: on varie le plaisir. Autrefois, dès que la flotte ottomane se préparait à aller respirer l'air des îles de l'Archipel turc, au printemps de chaque année, les journaux de Marseille braquaient aussitôt leurs lorgnettes et donnaient le signal aux journaux de Paris qui en faisaient autant, et tous regardaient anxieusement du côté de Tunis, pour découvrir si ladite flotte, qui n'y songeait aucunement, ne se montrait pas devant la *Goulette*, pour reprendre au bey l'administration de cette province, avant l'arrivée de l'escadre française qu'ils gourmandaient à qui mieux mieux, pour l'obliger à combattre des moulins à vent en faveur du dit bey.

Aujourd'hui, le thème est modifié: en rebraquant leurs longues-vues, ô surprise! ils ont aperçu devant Tunis, non pas la flotte turque qu'ils attendaient en vain tous les ans, mais une escadre anglaise, qu'ils n'y attendaient pas du tout. Et là-dessus, la folle du logis, comme dit le fabuliste, est montée en chemin de fer, et je vous laisse à penser la route qu'elle a parcourue à toute vapeur. Chacun a tenu à honneur de faire son petit conte. L'un a dit que si le bey ne s'empressait de se soumettre au *Tanzimat*, l'amiral Parker lui causerait du désagrément en bombardant Tunis, ni plus, ni moins; l'autre affirme que le malheureux bey voyage par monts et par vaux on ne sait où, pour y quêter des secours; un troisième soutient que le bey est à Vienne dans le même but. Enfin le bey est partout en même temps pour conjurer l'orage forgé par l'imagination de tous ces conteurs. Il va sans dire que sa cause est une noble cause, et qu'à ce titre elle doit trouver des défenseurs non moins nobles en tous lieux et ailleurs.

De tout ceci il résulte que les contes d'aujourd'hui, pour être différents des contes des autres années, ne sont pas plus vrais. Le seraient-ils, nous ne voyons pas trop où serait le mal, mais nous voyons où serait le bien. Les demi-droits, comme les demi-mesures, ne servent pas à grand'chose, et nous sommes sûrs qu'en 1840 et 1841, les puissances ne les avaient nullement en vue; ce qu'elles ont voulu, c'est l'intégrité et l'indépendance absolues de la Turquie. Ce qui se passe actuellement en Egypte le prouve: bientôt le Tanzimat y sera la seule loi du pays comme dans toutes les autres provinces de la Turquie; et de cela il en arrivera un grand bien: le pouvoir central, qui est à la tête de toute idée de progrès, en sera plus fort, et par cela même il pourra la réaliser, comme le désire l'Europe, bien mieux que si, par hasard, elle poussait dans la tête de tel ou tel gouverneur de grandes provinces de l'Empire. Qu'est-ce que Tunis? Un eyalet ottoman, disent les cartes géographiques de la Turquie faites par les Européens, et le traité de commerce de 1838, signé par toutes les puissances, et qui est applicable aux possessions que la Turquie a en Europe, en Asie et en *Afrique*, le confirme pleinement. Si l'on veut que la Turquie soit d'une façon entière à la hauteur du rôle que les intérêts de l'Europe et de l'humanité lui assignent dans l'avenir (et Dieu seul sait si cet avenir est éloigné), il faut suivre l'idée du Sultan Mahmoud dont son illustre fils a hérité, il faut suivre l'idée des puissances en 1840 et 1841, c'est-à-dire continuer à aider la S. Porte à compléter son unité et à se fortifier de plus en plus dans son indépendance et sa dignité. La chicaner dans un de ses droits, que ce soit ou en Europe, ou en Asie, ou en Afrique, c'est l'affaiblir et aller contre les intérêts de la civilisation générale de l'Orient, c'est lui enlever une partie de sa valeur même au point de vue des intérêts de l'Europe. Il est donc important, s'ils veulent tenir compte de la logique, que les journaux fassent tous les nos moins d'attention à Tunis qu'à l'homme incombustible, au veau à deux têtes et à l'araignée de mer. S'occuper de temps en temps de ces trois phénomènes plus ou moins authentiques, n'est qu'un amusement; mais s'occuper de Tunis dans le sens qu'ils le font, c'est plus qu'une distraction, c'est un préjudice causé à la Turquie dont ils veulent pourtant le progrès et dans sa puissance et dans son intégrité, c'est une inconséquence!

On nous écrit de Samos, en date du 25 août dernier:

« M. Conémènos, notre gouverneur, s'est rendu à Carlovassia, où il a été reçu avec enthousiasme par tous les habitans de ce bourg et notamment par les élèves des écoles qu'il y a établies. On ne saurait se faire une idée du prix que l'on attache à l'instruction dans toutes les localités de l'île, et il est vraiment à regretter que l'assemblée législative n'ait pas pu voter plus de fonds pour un plus grand développement de l'enseignement. L'ignorance est grande à Samos; c'est à peine si, parmi les jeunes gens, on pourrait en trouver deux en état d'être employés dans les bureaux de l'administration. Le passé est souvent lourd au présent et à l'avenir. Faute d'écoles, les habitans riches ou aisés envoyaient leurs enfans à Athènes ou à Syra. Aujourd'hui, il en est autrement: tous ces enfans sont rappelés pour être mis dans les écoles du pays qui, malheureusement, sont insuffisantes; mais notre gouverneur est disposé à faire tous les sacrifices pour augmenter le nombre de ces établissemens.

« Plusieurs négocians de l'île, qui avaient quitté le pays depuis longues années pour aller habiter Syra, y reviennent de jour en jour. A Carlovassia, cinq nouvelles établissemens viennent d'y être fondés. Ils ont renoncé à la protection hellénique pour se placer sous le protection du gouvernement impérial.

« Le 29 août, M. Conémènos a été invité à une solennité religieuse qui avait réuni tous les habitans de Carlovassia. Il a prononcé un discours pour recommander à ses administrés l'amour de l'ordre et surtout le respect pour le trône impérial et les lois du pays; puis il a parlé du besoin d'un plus grand nombre d'écoles pour chasser l'ignorance du pays. A peine avait-il cessé de parler, que tous les assistans ont fait entendre énergiquement le cri plusieurs fois répété de: vive le Sultan! Un fait pareil, dans une église grecque et où il n'y avait que des Grecs, est des plus significatifs.

« Les élections communales de Carlovassia se sont faites avec ordre, et ont donné d'excellents choix. Les élus ont été pris parmi les hommes les plus aisés et les plus capables.

« Le gouverneur est sur les traces du pirate Nègros. Hussein pacha est arrivé dans notre rade de Samos et a reçu toutes les instructions qui peuvent amener la capture de ce bandit.

« Le tribunal de Samos a condamné à cinq années de fers les trois individus qui, dans que je vous l'avais écrit, ont repris leur vie criminelle après être sortis du bagne. Il sont employés au nettoyage des rues et reçoivent chacun une piastre par jour pour leur nourriture.

« Il y a certains villages de l'île dont les habitans sont la plupart voleurs ou recéleurs d'objets volés. Le nombre d'objets volés a été signalé par l'administration à de graves inconvénients, puisque leur nombre ne suffit pas à réprimer ce scandale. Le gouverneur s'occupe activement de remédier à cet état de choses.

Nous publions les derniers détails sur la tournée du Prince Stirbey dans quelques districts de la Valachie:

« Bucarest, le 28 août 1851.

« Le 20 août, le Prince Stirbey a donné un banquet au Prince Grégoire Ghyka dans la ville de Fokschani, et le lendemain, le Prince Ghyka a rendu ce banquet au Prince Stirbey. Le 22, les deux Princes ont quitté cette ville, l'un pour rentrer à Bucarest par Buzéo et l'autre pour se rendre à Galatz par Fokoutch. Le même jour, le Prince Stirbey est arrivé en parfaite santé à Bucarest vers 5 heures de l'après-midi.

« Nul ne peut mettre en doute les utiles et salutaires résultats pour le pays de ces tournées nouvelles, surtout lorsqu'elles sont faites par un Prince qui veut sincèrement le bien, qui y consacre tous ses instans avec une activité et une ardeur que rien ne peut lasser, et qui une grande expérience a fait réunir expressément dans chaque chef-lieu de district tous les sous-administrateurs des arrondissemens respectifs, et leur a adressé des instructions précises et les exhortations les plus chaleureuses au sujet des devoirs qu'ils ont à remplir. Le Prince a fait, en outre, remettre au conseil municipal de chaque localité qu'il a visitée une somme d'argent prélevée sur sa propre caisse pour le soulagement des personnes indigentes, des veuves, etc.

« D'après ce qu'on dit, le Prince Stirbey se remettra en route dans 7 à 8 jours pour visiter la Petite-Valachie et les districts de la Grande-Valachie, Vlasches et Télécoman, qu'il n'a pas encore visités.

« La tranquillité et le calme ne laissent rien à désirer; mais d'anciens chefs de département et des ex-hospodars ne cachent pas leur ambition. Ils intriguent, ils manœuvrent pour troubler le pays et arriver, à la faveur de l'anarchie, à se placer au poste le plus élevé de l'administration du pays. Heureusement qu'ils comptent sans la haute sollicitude du gouvernement impérial, l'activité du Prince et le bon sens de la principauté. »

Le prince Grégoire Ghyka, hospodar de Moldavie, vient d'être, de la part de S. M. I. le Sultan et de son Grand-Vézir, l'objet d'une distinction bien flatteuse, et qui est la preuve manifeste du zèle et de l'intelligence qu'il met à seconder les vues bienveillantes du gouvernement impérial pour le bien-être de toutes les populations de l'Empire. Voici ce que nous lisons dans le *Zimbrul* (journal moldave), du 28 août:

« Monsieur Photiades qui se trouve en quarantaine depuis vendredi et qui en sort demain, a apporté pour S. A. un sabre de la part de S. M. le Sultan et des tapis choisis parmi ceux qui étaient destinés à l'exposition de Londres de la part de S. A. le Grand Visir. Il est en outre porteur de 5 à 6 Nichans-Iftchars. »

On lit dans la même feuille du 25 du même mois que le prince Ghyka était attendu à Yassy, de retour de la tournée qu'il a faite dans plusieurs districts de la principauté, et que le Postelnik Alexandre Stourdza était parti pour Galatz afin de s'y rencontrer avec le Prince.

Il y a quelques mois, nous avons annoncé qu'il s'était formé à Yassi une société d'encouragement pour la reproduction et l'amélioration de la race chevaline dans la principauté de Moldavie, et que, par ses soins, des courses de chevaux y auraient lieu comme dans la plupart des Etats de l'Europe. Ces courses doivent commencer le second dimanche de ce mois (à la grecque). Nous avons sous les yeux le réglement qui a été fait à ce sujet, et nous le publions par suite de notre habitude de faire connaître toutes les innovations qui ont lieu dans l'Empire ottoman. Nous disons *innovation*, et c'en est bien une telle que nous signalons, quoique l'ancien Empire d'Orient ait dû une partie de sa gloire à l'éclat dont brillèrent les courses de l'*Hippodrome*, place qui existe encore à Constantinople. Mais ces courses étaient un spectacle et non un moyen d'améliorer, comme de nos jours, la race des chevaux. Cet usage, en tenant compte de la différence du but, remonte jusqu'à la plus haute antiquité; ou dit même que Hercule en est l'inventeur: Homère, Pindare et Sophocle témoignent que ces courses étaient déjà en grand honneur lorsqu'elles furent introduites aux jeux olympiques vers la 85e Olympiade. De la Grèce, cette coutume passa à Rome, où elle faisait partie des réjouissances publiques. Puis elles tombèrent dans l'oubli et ne reparurent qu'au moyen-âge, dans les tournois.

Envisagée au point de vue de l'utilité, cette institution est due à l'Angleterre; mais il s'y est glissé des abus qui en diminuent la véritable importance. La France, qui a emprunté à cette nation son système de courses, ne s'est pas laissée entraîner à ces abus, et nous espérons qu'il en sera de même de la Moldavie, qui ne perdra pas de vue la pensée fondamentale de son Comité, c'est-à-dire l'amélioration de la race chevaline, seul but qu'il se propose et doit se proposer. Cette institution prendra date en Moldavie parmi les bonnes mesures qui sont dues à l'influence de l'esprit progressif du prince Grégoire Ghyka. Voici le réglement:

RÉGLEMENT DES COURSES.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES. — PREMIÈRE PARTIE.

1° Quatre courses auront lieu au second dimanche du mois de septembre 1851, ainsi qu'il est désigné dans la III. partie.

2° L'Hippodrome sera de 1,400 mètres (corde intérieure).

3° Un jury sera nommé par le Comité des courses. Ce jury sera composé de trois membres. La condition expresse pour être membre de ce jury est de ne pas avoir de chevaux engagés dans les courses.

4° Deux poteaux seront plantés sur l'Hippodrome. L'un sera le poteau du départ et le but, l'autre sera le poteau de distancement. Ces poteaux seront plantés à 99 mètres l'on de l'autre. Tout cheval qui n'aurait pas atteint le poteau de distancement, lorsque le vainqueur aura atteint le but, sera considéré comme distancé et ne pourra plus prendre part aux courses de la journée.

5° Tout cheval qui aura forcé la corde intérieure sera considéré comme distancé à moins que, sans secours étranger, il ne rentre sur l'Hippodrome par où il est sorti.

6° Tout cavalier dont le cheval se sera dérobé et aura forcé la corde extérieure, pourra toujours